

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

**Délibération n°2023-129 - Finances – Décision modificative n°2 du budget
principal exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND
- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL

- Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Références juridiques :

- **Délibération n°2023-051 du conseil communautaire du 30 mars 2023**
- **Délibération n°2023-098 du conseil communautaire du 29 juin 2023**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Par délibération n°2023-051 en date du 30 mars 2023 le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

Par délibération n°2023-098 en date du 29 juin 2023 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget principal.

Il est proposé une décision modificative n°2 afin de permettre les ajustements suivants :

- En section de fonctionnement : ajustement des crédits en dépenses et recettes concernant le programme SARE.
- En section d'investissement, inscription de deux subventions de l'Etat notifiées, l'une concernant les travaux du gymnase Coubertin (DSIL), l'autre concernant les travaux de la machinerie de la piscine (Fonds vert).

Ainsi, la décision modificative n°2 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 78 750 € et en section d'investissement à un montant de 718 655 €.

Budget Principal							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
014		Atténuations de produits	115 050,00 €	74		Dotations, subventions et participations	78 750,00 €
	7489	Reversement au PNR subv SARE Dépt	115 050,00 €		7473	Subventions SARE versée par Dépt	78 750,00 €
022		Dépenses imprévues	- 36 300,00 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement			78 750,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			78 750,00 €
023		Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			- €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
TOTAL			78 750,00 €	TOTAL			78 750,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
21		Immobilisations corporelles	718 655,00 €	13		Subventions d'investissement	718 655,00 €
	21318	Constructions autres bâtiments publics	718 655,00 €		1311	DSIL Travaux Gymnase Coubertin	549 295,00 €
					1311	Etat Fonds vert Travaux machinerie piscine	169 360,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement			718 655,00 €	Total des recettes réelles d'investissement			718 655,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses d'ordre d'investissement			- €	Total des recettes d'ordre d'investissement			- €
TOTAL			718 655,00 €	TOTAL			718 655,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

M. Fabrice LARCHÉ

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le- 6 OCT. 2023
Date de mise en ligne le- 6 OCT. 2023
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

